

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 8 avril 2019 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire suppléant Christian Caron, mesdames les conseillères Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Deny Lépine, maire, était absent

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2019-04-01

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2019-04-02

Dépôt, présentation et acceptation des États Financier 2018

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier dépose les États Financiers 2018 de la Municipalité de Saint-Alban. Ceux-ci ont été préparés par la firme Bédard Guilbault Inc. et sont présenté par Mme Isabelle Denis.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte les États Financiers 2018 tel que présenté et qu'une copie soit transmise au Ministère des affaires municipales.

2019-04-03

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

2019-04-04

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2019

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2019 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2019-04-05

Livre de recettes des élèves de l'école du Goéland

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde une aide financière de 250 \$ pour le livre de recettes des élèves de l'école du Goéland.

2019-04-06

Festival de film de Portneuf sur l'environnement

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde une commandite de 145 \$ + taxes à l'occasion du Festival de film de Portneuf sur l'Environnement.

2019-04-07

Association sportive Chapecamp – Fête de la pêche 2019

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde une aide financière de 500 \$ à l'occasion de la fête de la pêche 2019 organisé par l'association sportive Chapecamp.

2019-04-08

Relais pour la vie de Portneuf – Société canadienne du cancer

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal procède à l'achat de la lettre « E » symbolisant l'espoir, au coût de 250 \$ à l'occasion du relais pour la vie de Portneuf organisé par la Société canadienne du cancer.

2019-04-09

Demande d'appui – Demande d'émission d'une licence radio commerciale # 2016-1149-2

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal réitère son appui au promoteur de la demande d'émission d'une licence radio # 2016-1149-2.

Avis de motion d'un règlement décrétant des travaux d'aqueduc dans le rang Saint-Joseph Est et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts

Avis de motion est par la présente donné par Mme la conseillère Carmen Marquis que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, un règlement décrétant des travaux d'aqueduc dans le rang Saint-Joseph Est et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts sera adopté.

2019-04-10

Adoption du projet de règlement 260 décrétant des travaux d'aqueduc dans le rang Saint-Joseph Est, prévoyant une dépense de 30 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 30 000 \$, remboursable en 10 ans.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le projet de règlement 260 décrétant des travaux d'aqueduc dans le rang Saint-Joseph Est, prévoyant une dépense de 30 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 30 000 \$, remboursable en 10 ans soit adopté tel que déposé.

2019-04-11

Offre d'achat à la ville de Saint-Marc-des-Carières pour une partie du lot 4 615 210 du cadastre du Québec

Considérant que la municipalité de Saint-Alban désire consolider l'utilisation résidentielle en bordure du rang de l'Église Sud, au sud de la route Philomène-Thibodeau;

Considérant qu'une partie des terrains y étant situés appartiennent à la ville de Saint-Marc-des-Carières.

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban présente une offre d'achat au montant de 45 000 \$, plus toutes taxes applicables, pour l'achat d'une partie du lot 4 615 210 du cadastre du Québec. Cette partie de lot correspondant à une largeur de 150 mètres en bordures du rang de l'Église Sud par la profondeur de l'îlot déstructuré en vertu de la LPTAA.

Que cette offre d'achat soit conditionnelle à ces 3 conditions :

- Obtention d'un avis favorable du MTQ sur le projet pour la réalisation des entrées privées;
- Obtention de résultat favorable aux projets suite à une étude faunique et floristique;
- Approbation d'un règlement d'emprunt pour le projet par le Ministère des affaires municipales.

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier ou soit autorisés à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux présentes;

2019-04-12

Renouvellement du contrat de licences et de soutien technique avec ICO technologies

Considérant que la MRC de Portneuf a conclu, en octobre 2012, une entente sur cinq ans avec l'entreprise ICO Technologies (CR 195-10-2012) pour l'acquisition de modules informatiques pour la gestion en sécurité incendie par l'ensemble des municipalités locales de la MRC à l'exception de la Ville de Pont-Rouge;

Considérant que ladite entente est échue et qu'un renouvellement est nécessaire;

Considérant que la MRC de Portneuf, dans un souci d'économie, a négocié un prix pour le renouvellement du contrat de licences et de soutien technique;

Considérant que la municipalité de Saint-Alban est satisfaite des services reçus de ICO Technologies dans le cadre du précédent contrat et désire poursuivre sa relation d'affaires avec le fournisseur;

Considérant que la MRC de Portneuf doit obtenir une résolution de chaque municipalité locale concernée confirmant leur intérêt pour le renouvellement du contrat avec ICO Technologies;

En conséquence, il est proposé par Mme Émilie Garneau et résolu à la majorité des membres présents

Que la municipalité de Saint-Alban accepte de renouveler le contrat avec ICO Technologies dans son intégralité, conditionnellement à ce que les autres municipalités participantes en fassent de même afin de bénéficier du prix regroupé;

Que la municipalité de Saint-Alban mandate la MRC de Portneuf à signer le contrat avec ICO Technologies, au moment où elle aura reçu les résolutions de l'ensemble des municipalités locales concernées;

Que la facturation annuelle, telle que décrite en annexe du contrat, soit directement transmise à la municipalité par le fournisseur de service, ICO Technologies.

2019-04-13

Demande d'aménagement faunique pour l'anguille – Autorisation d'utilisation du terrain du barrage Jean-Noel-Côté

Considérant que la municipalité de Saint-Alban a reçu, de la part du Conseil de la Nation huronne-wendat, une demande d'utilisation d'une partie du lot 5 021 282 du cadastre du Québec, dont elle est propriétaire, pour un projet est d'aménagement faunique pour aider à la montaison de l'anguille. Il s'agit que de creusage manuel pour permettre la création d'un canal préférentiel à la migration de l'espèce;

Considérant que le conseil municipal est favorable au projet.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde au Conseil de la Nation huronne-wendat, un droit d'utilisation d'une partie du lot 5 021 282 du cadastre du Québec pour leur projet d'aménagement faunique pour aider à la montaison de l'anguille. À proximité du barrage Jean-Noel-Côté.

Que cette autorisation soit conditionnelle à :

- La municipalité et la Corporation de gestion du Parc Naturel régional de Portneuf devront être informé du moment des travaux;
- Si de la machinerie est nécessaire, les travaux devront être résiliés dans une période de faible achalandage touristique;
- Si des arbres sont abîmés durant les travaux, ceux-ci devront être remplacés

2019-04-14

Personnes désignées pour l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales

Considérant que la MRC de Portneuf s'est vue confirmer la juridiction exclusive des cours d'eau situés sur son territoire en vertu des articles 103 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6);

Considérant que l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales exige que la MRC désigne un employé aux fins de retirer, sans délai, toutes obstructions qui constituent une menace à la sécurité des personnes ou des biens dans un cours d'eau sous sa juridiction;

Considérant que l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code Municipal du Québec et aux articles 468 à 469.1 de la Loi sur les cités et les villes pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

Considérant que la MRC de Portneuf, par la résolution CR 262-12-2007, a adopté le projet d'entente-cadre relatif à la gestion des cours d'eau ayant pour objet de confier aux municipalités locales diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur leur territoire;

Considérant que la municipalité de Saint-Alban a adopté la résolution 2008-01-11 par laquelle elle a accepté le projet d'entente-cadre relatif à la gestion des cours d'eau proposé par la MRC de Portneuf;

Considérant que cette entente prévoit les services du personnel nécessaire, dont ceux de la personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi;

En conséquence, il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban nomme son Inspecteur en bâtiment et en environnement et son Directeur général pour qu'ils exercent, sur le territoire de la municipalité, les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales ainsi que pour l'application du règlement numéro 301 de la MRC de Portneuf.

2019-04-15

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte au MTQ

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban confirme au Ministère des Transports du Québec que lors de l'exercice financier 2018, une somme totale de 329 395 \$ a été affectée à l'entretien du réseau routier local.

2019-04-16

Embauche de M. Alex Girard à titre de Coordonnateur des loisirs

Considérant que la municipalité de Saint-Alban a affiché un poste de coordonnateur des loisirs;

Considérant qu'un comité de sélection a analysé les candidatures reçues et fait passer des entrevues;

Considérant que le comité a recommandé la candidature de M. Alex Girard

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que le conseil municipal procède à l'embauche de M. Alex Girard à titre de Coordonnateur des loisirs de la Municipalité. Le poste implique un horaire variable pour un total d'environ 1000 heures de travail par année.

Que M. Deny Lépine, maire, soit autorisé à signer son contrat de travail.

2019-04-17

Appui d'une demande à la CPTAQ – Ferme Brin de Soleil

Considérant que Ferme Brin de Soleil, ferme laitière et de grandes cultures biologique, et Ferme au Pin Éco, exploitation forestière, ont des propriétés foncières voisines;

Considérant que ces deux entreprises désirent procéder à des échanges de parcelles visant à consolider leurs exploitations respectives;

Considérant que ces opérations de lotissement/aliénation sont conformes à la réglementation en vigueur;

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban appuie la demande de Ferme Brin de Soleil et Ferme au Pin Éco auprès de la CPTAQ, relativement aux lots 5 021 190, 5 021 192, 5 021 223, 5 021 224 et 5 021 209 du cadastre du Québec.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.

En date du 8 avril 2019, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 564 541.66 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2019-04-18

Comptes à payer.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général
et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

| NOM DU FOURNISSEUR | NUMÉRO DE CHÈQUE | MONTANT \$ |
|---|-----------------------------|-------------------|
| MRC PORTNEUF | 7928 | 32 992.00 \$ |
| SERVICES MATREC | 7929 | 663.29 \$ |
| CONEX | 7930 | 98.88 \$ |
| SAAQ | 7931 | 3 231.18 \$ |
| PERRON, MARIO | 7932 | 100.00 \$ |
| JOHANSEN, GUYLAINE | 7933 | 480.00 \$ |
| RABAIS CAMPUS | 7934 | 349.07 \$ |
| DION, ANICK | 7935 | 260.00 \$ |
| MICHAEL GENEST | 7936 | 800.00 \$ |
| GOULET, ALAIN | 7937 | 50.00 \$ |
| ANNULATION DES # 7938 À 7991 | | 0.00 \$ |
| ALEX LECLERC | 7992 | 365.97 \$ |
| ALAIN&REAL BELANGER | 7993 | 344.92 \$ |
| BIBEAU, CYNTIA(REMB. NON- RESIDENTS) | 7994 | 135.00 \$ |
| MORGAN COMMUNICATION | 7995 | 572.70 \$ |
| CARPENTIER, ROCK (REMB. NON- RESIDENTS) | 7996 | 81.90 \$ |
| SONORISATION DANIEL TANGUAY CENTRE DES SERVICES PARTAGES QC | 7997 | 747.34 \$ |
| CHAMBRE DE COMMERCE OUEST DE PORTNEUF | 7998 | 37.28 \$ |
| COMBEQ | 7999 | 230.00 \$ |
| CONEX | 8000 | 431.16 \$ |
| ADMQ | 8001 | 899.52 \$ |
| COURRIER DE PORTNEUF | 8002 | 880.33 \$ |
| CENTRE REGIONAL BIBLIO | 8003 | 549.88 \$ |
| CNESST | 8004 | 717.80 \$ |
| DERY | 8005 | 443.76 \$ |
| LES ENTREPRISES A. MASSICOTTE | 8006 | 97.74 \$ |
| EXCAVATION C.-E. FALARDEAU | 8007 | 72.53 \$ |
| EXTINCTEUR ST-MARC | 8008 | 1 218.74 \$ |
| GOUTTIERES J.P. | 8009 | 52.60 \$ |
| HAMELIN FRANCOIS | 8010 | 1 460.18 \$ |
| PORTNEUF INFORMATIQUE | 8011 | 35.51 \$ |
| IT CLOUD | 8012 | 68.99 \$ |
| JOHANSEN, GUYLAINE | 8013 | 712.05 \$ |
| EUROFINS ENVIRONNEX | 8014 | 585.00 \$ |
| LEPINE, DENY | 8015 | 254.68 \$ |
| ANNULATION DES CHEQUES | 8016 | 107.63 \$ |
| ALIMENTATION DUSABLON | 8017 | 0.00 \$ |
| MATERIAUX AUDET | 8018 | 96.04 \$ |
| MECANIQUE ST-ALBAN | 8019 | 76.10 \$ |
| MEUNERIE DYNAMIX | 8020 | 1 028.45 \$ |
| 9362-9178 QUEBEC INC. | 8021 | 60.32 \$ |
| MORISSETTE, REAL | 8022 | 24 538.53 \$ |
| MRC PORTNEUF | 8023 | 70.00 \$ |
| MRC PORTNEUF | 8024 | 33 122.59 \$ |

| | | |
|---|---------------|----------------------|
| MUNICIPALITE DESCHAMBAULT-GRONDINES | 8025 | 55.19 \$ |
| NETTOYAGE JDHM | 8026 | 239.67 \$ |
| OUTILS-LOUE | 8027 | 62.70 \$ |
| PERRON, MARIO | 8028 | 100.00 \$ |
| EXCAVATION GUILLAUME NAUD | 8029 | 132.22 \$ |
| ADT CANADA | 8030 | 365.50 \$ |
| PUROLATOR COURIER LTD | 8031 | 26.79 \$ |
| RABAIS CAMPUS | 8032 | 60.83 \$ |
| RANDONNE BOUBOU | 8033 | 100.00 \$ |
| REGIE REGIONALE | 8034 | 38 274.40 \$ |
| INFO PAGE | 8035 | 185.23 \$ |
| JEAN-PHILIPPE ROCHON(REMB. NON-RESIDENTS) | 8036 | 109.57 \$ |
| ROY, GUYLAINE(REMB. NON-RESIDENTS) | 8037 | 81.90 \$ |
| SERVICES MATREC | 8038 | 663.29 \$ |
| SIGNALISATION KALITEC | 8039 | 1 398.68 \$ |
| SPORTS PLUS ST-CASIMIR | 8040 | 413.58 \$ |
| STYLE, DECOR ET TENDANCE | 8041 | 80.47 \$ |
| TESSIER PRO-MECANIQUE | 8042 | 15.00 \$ |
| TRAVAIL&LOISIRS | 8043 | 374.79 \$ |
| VILLE DE DONNACONA | 8044 | 130.00 \$ |
| VILLE DE PORTNEUF | 8045 | 339.18 \$ |
| REVENU QUEBEC (TAXES A PAYER) | 8046 | 8 476.39 \$ |
| FINANCES QUEBEC (BAIL) | 8047 | 78.18 \$ |
| CLOUTIER, PASCALE(REMB. NON-RESIDENTS) | 8048 | 95.00 \$ |
| | DAS, Féd. | 2 049.11 \$ |
| | DAS, Prov. | 4 846.24 \$ |
| | Télus | 673.62 \$ |
| | Hydro Québec | 1 131.68 \$ |
| | Eko | 407.76 \$ |
| | SALAIRE | 21 615.44 \$ |
| | TOTAL: | 191 702.07 \$ |

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2019-04-19

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h45.

Christian Caron
Maire suppléant

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

Deny Lépine,
Maire

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »